

Date de convocation :
19 septembre 2018

Séance du 28 septembre 2018

Président : M. Xavier ODO

Secrétaires :

Présents : Mmes – MM. :

Xavier **ODO**, Magali **LANGLOIS**, Maxime **MONTET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Guillaume **MOULIN**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Irène **DARRE**, Marie Line **JULLIEN**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, José **PIERROT**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**, Djamal **MESAI MOHAMMED**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Florence **MARINIER** à Frédéric **SERRA**, Arnaud **TREDEZ** à Georges **BURTIN**, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Maxime **MONTET**, Catherine **VERZIER** à Pia **BOIZET**, Céline **LAVILLE** à Magali **LANGLOIS**

Pour extrait conforme,
Le Maire,

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON

Dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, le service de prévention spécialisée AJD – Fondation Maurice Gounon organise des actions de prévention en directions des publics fragilisés.

L'équipe de prévention a organisé un mini séjour lors de la période estivale 2018 à Annecy.

L'objectif visait à permettre à un groupe de jeunes filles âgées de 14/15 ans de découvrir un autre lieu de vie et de partager une expérience collective basée sur des sorties culturelles et de loisirs.

Cette action s'inscrit dans la mission de la prévention spécialisée afin de travailler avec un public en voie de marginalisation. Elle trouve sa place dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et la primo-délinquance.

La ville est sollicitée pour participer au co-financement de cette action, à hauteur de 200€. Cette somme sera imputée sur le budget 2018 - politique de la ville.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la convention de partenariat financier ci-annexée, par laquelle la Ville de Grigny détermine, son engagement financier à hauteur de 200 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

29 POUR

**CONVENTION financière pour l'organisation d'un mini-camp à Annecy
Au bénéfice de jeunes filles du QPV du Vallon**

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention s'applique à l'organisation d'un séjour dans le cadre d'un projet co-financé par le Dispositif Ville Vie Vacances, en direction de jeunes filles quartier du Vallon à Grigny.

Entre :

La ville de GRIGNY représentée par son Maire, Xavier ODO, dûment habilité,

Et :

Le Service de Prévention Spécialisée de la Fondation AJD Maurice Gounon, représentée par Monsieur Philippe Rock, agissant par délégation et en qualité de Directeur du Service dont le siège administratif est sis au 8 Place ST Paul 69005 LYON.

ARTICLE 2 : Définition du projet :

Permettre à un groupe de jeunes filles âgées de 14/15 ans de découvrir un autre lieu de vie et de partager une expérience collective basées sur des sorties culturelles et de loisirs.

Cette action s'inscrit dans la mission de la prévention spécialisée afin de travailler avec un public en voie de marginalisation. Elle trouve sa place dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire et la primo-délinquance.

Le séjour sera encadré par les deux éducateurs de prévention intervenants sur la commune de Grigny.

ARTICLE 3 : CALENDRIER

Le mini-camp se déroulera sur la période estivale du 13 au 16 juillet 2018.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT MUTUEL

La Ville de GRIGNY s'engage à verser au Service de Prévention Spécialisée de la Fondation AJD Maurice Gounon la somme de 200€.

L'équipe éducative du secteur de Grigny du Service de Prévention Spécialisée de la Fondation AJD Maurice Gounon s'engage à mener à bien le séjour, tel qu'il a été présenté au Comité Local V.V.V.

ARTICLE 8 : ETABLISSEMENT DES COMPTES

La Ville de GRIGNY s'engage à verser la totalité de la somme (cf. art.4) dès réception de la facture.

Fait à Grigny, le 2018

Monsieur P. ROCK
Directeur Du Service de Prévention Spécialisée
Fondation AJD Maurice GOUNON

Monsieur Xavier ODO
Maire